

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 29 JANVIER 2009
A LE DELUGE**

Madame Raymonde OLIVIER souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires.

Monsieur le Président remercie le Conseil Municipal de Le Déluge pour son accueil et adresse à chacun ses vœux de bonne et heureuse année.

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Sébastien DELAVILLE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2008

Le compte-rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2008 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

III – Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Président explique qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées doit être constituée lors de chaque nouvelle élection du Conseil Communautaire. Elle a pour mission d'élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées dans le cadre du passage en taxe professionnelle unique. Il précise que chaque commune membre de la CCS doit désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire arrête à l'unanimité la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

- représentant de la commune d'Amblainville :
Monsieur Hervé DU PLESSIS d'ARGENTRE
- représentant de la commune d'Andeville :
Monsieur Jean-Charles MOREL
- représentant de la commune d'Anserville :
Monsieur Lucas PETIT JEAN
- représentant de la commune de Beaumont les Nonains :
Monsieur François MASURIER
- représentant de la commune de Bornel :
Monsieur Yvon LEVASSEUR
- représentant de la commune de Chavençon :
Monsieur Daniel CARTAYRADE
- représentante de la commune de Corbeil Cerf :
Madame Denise MINIER

- représentant de la commune d'Esches :
Monsieur Denis VANHOUTTE
- représentant de la commune de Fosseuse :
Monsieur Jean-Pierre MAYOT
- représentant de la commune de Fresneaux-Montchevreuil :
Monsieur Patrick PIGNARD
- représentant de la commune d'Hénonville :
Monsieur Pascal VAN THEMSCHE
- représentante de la commune de Le Déluge :
Madame Raymonde OLIVIER
- représentante de la commune de La Neuville Garnier :
Madame Gisèle ROELANTS
- représentant de la commune d'Ivry le Temple :
Monsieur Jacques LECLERC
- représentant de la commune de Lormaison :
Monsieur Philippe FREMONT
- représentant de la commune de Méru :
Monsieur Yves LEBLANC
- représentant de la commune de Montherlant :
Monsieur Laurent MONTAGNE
- représentant de la commune de Monts :
Monsieur Didier BOUILLIANT
- représentant de la commune de Neuville Bosc :
Monsieur Jean-Pierre CHARPIOT
- représentant de la commune de Pouilly :
Monsieur Jean-Paul GENTIL
- représentant de la commune de Ressons l'Abbaye :
Monsieur Maurice DE KONINCK
- représentant de la commune de Saint Crépin Ibouvillers :
Monsieur Alain LETELLIER
- représentante de la commune de Valdampierre :
Madame Nicole LOPEZ
- représentant de la commune de Villeneuve les Sablons :
Monsieur Christian NEVEU
- représentant de la commune de Villotran :
Monsieur Philippe LOGEAY

IV – Adhésion plate forme initiative locale

Monsieur TANKERE présente au Conseil Communautaire l'intérêt que représente pour les créateurs d'entreprise du territoire des Sablons l'adhésion de la CCS à la plate forme d'initiative locale. Il explique que les créateurs ou repreneurs d'entreprise peuvent obtenir un prêt d'honneur de 8 000 à 15 000 €uros. Ces fonds sont considérés comme des fonds propres et ont donc un effet levier de 6,8 fois le montant du prêt.

Cette aide est accordée par le Comité d'Agrément qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire. Ce comité est désigné par le conseil d'administration; les Communautés de Communes adhérentes sont membres de droit du Conseil d'Administration

Une somme de 0,60 €uros par habitant devra être versée à l'association Oise Ouest Initiative.

L'adhésion est conclue pour une année renouvelable tacitement. Ainsi, si le dispositif n'apporte pas satisfaction, la CCS aura la possibilité de se désengager.

Monsieur MOREL estime que cette adhésion est une bonne initiative pour faciliter la création d'entreprises mais il estime que l'on devrait mener une réflexion plus poussée et notamment sur la création de structures d'accueil des PME au sein des zones industrielles du genre pépinière d'entreprises.

Monsieur TANKERE explique que des réflexions sont menées en ce sens et que ce genre de projet peut très bien être mené à l'initiative du privé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à la plate forme d'initiative locale.

V – Etat des factures et M.A.P.A.

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaires l'état des factures du 1^{er} septembre au 31 décembre 2008.

Le Conseil Communautaire prend acte de cet état.

VI – Liste des marchés passés en 2008

Monsieur le Président présente la liste des marchés attribués en 2008.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette liste.

VII – ZAC Les Vallées

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de VRD de la ZAC « les Vallées » à Amblainville ainsi que de l'autoriser à signer les marchés qui s'en suivront.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à lancer une procédure d'appel d'offres et à signer les marchés correspondants.

VIII – Opération façades

L'opération façade venant à terme fin 2008, Monsieur le Président propose de la prolonger pour 6 années à venir soit jusqu'au 31 décembre 2014. Les conditions financières resteraient identiques, à savoir :

30% du montant TTC des travaux avec un plafond de 3 000 €uros

80% du montant TTC des travaux avec un plafond de 8 000 €uros pour l'opération centre ville de Méru.

Monsieur MOREL demande s'il est possible d'étendre le dispositif « centre ville de Méru » aux communes d'Amblainville, Andeville et Bornel pour leur centre ville.

Monsieur le Président charge la commission « patrimoine » d'étudier cette possibilité.

Monsieur CHARPIOT indique que sa commune participe à hauteur de 10 %. En 2008, il n'a eu qu'un seul dossier à financer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de prolonger l'opération façades jusqu'au 31 décembre 2014 et approuve le règlement de ce dispositif.

IX – F.I.S.A.C.

Monsieur le Président explique que dans le cadre du dispositif F.I.S.A.C., la Communauté de Communes des Sablons se fait aider dans le montage des dossiers par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise ou la Chambre de Commerce de l'Oise, selon le secteur d'activité du demandeur.

Ces deux chambres apportent une expertise économique personnalisée des dossiers à instruire.

Il explique qu'il est nécessaire de procéder à la signature de nouvelles conventions avec ces deux chambres consulaires dans la mesure où les conventions actuelles sont arrivées à terme.

Il est également nécessaire de renouveler la convention signée avec le CAUE, ayant pour objet d'aider le commerçant ou l'artisan dans le choix architectural de sa vitrine pour une durée de deux ans dans les mêmes conditions qu'antérieurement soit 2 000 €uros TTC par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer ces trois conventions et individualise les subventions suivantes :

- Monsieur David SIMON (Lormaison) : 10 130 €uros
- Monsieur Fabrice LEJEUNE (Amblainville) : 7 664 €uros
- Monsieur Georges RODRIGUEZ (Esches) : 15 124 €uros

X–Questions diverses

- Festival du Vexin : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer deux conventions pour la réalisation d'un concert le 24 mai en l'église de Villeneuve les Sablons et le 6 juin en l'église de Neuville Bosc. La CCS s'engage à acheter 100 places à 20 €uros pour chacun de ces concerts.
- Travaux de voirie Beaumont les Nonains – Villotran : le Conseil Communautaire annule à l'unanimité la délibération n°11/2009 autorisant le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à lancer une procédure adaptée.
- Salle multifonction de Lormaison : Monsieur le Président est autorisé à l'unanimité à signer l'avenant de transfert entre la société Electricité Picarde et l'entreprise Electricité Plomberie Picarde.
- Transfert d'un emprunt : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder au transfert d'un emprunt d'un montant de 170 400 euros qui avait été contracté par la commune de La Neuville Garnier pour les travaux de rénovation de l'église Saint Eloi.
- Fixation d'un tarif horaire pour mise à disposition de personnel : Madame LEGRAND explique qu'il a été nécessaire face à la mauvaise volonté de certaines entreprises d'affecter deux agents communautaires au nettoyage du chantier du Musée de la Nacre pour permettre au poseur de faux plafonds d'intervenir. Il est proposé de fixer ce tarif horaire à 25 €uros. Monsieur

VASQUEZ estime que c'était à l'architecte de régler ce problème qui devait être financé à travers le compte prorata.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à 30 €uros le tarif horaire de mise à disposition du personnel pour le nettoyage du chantier du musée. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ s'étant abstenus)

- Intervention de Monsieur MAYOT :

Mesdames, Messieurs les membres de la Communauté de Communes des Sablons

Ce n'est pas dans mes habitudes d'intervenir au cours des réunions de la CCS, mais ayant été très choqué par un article paru dans le Courrier Picard du 12/01/2009, je me fais le devoir de répondre à la personne qui est à l'origine de cet article, cette personne étant très proche de Joël VASQUEZ.

En effet, quand vous nous dites que la CCS augmente sa taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères après les élections, vous vous faites passer pour un prophète, pour l'avoir annoncé auparavant. Vous oubliez de dire qu'Amblainville faisait partie des six communes du canton à ne pas avoir baissé sa taxe d'habitation, sa taxe foncière bâtie et non bâtie.

Quand la TEOM a été installée par le district en 1996, vous auriez dû baisser d'autant vos taxes, ce qui représentait à l'époque 420 000 francs, soit 64 000 euros tous les ans en plus. Pour quelqu'un qui dit qu'il faut faire du social, ce n'est certainement pas un très bon exemple.

De plus, vous avez augmenté le prix de l'eau après les élections, ainsi que la taxe locale d'équipement, celle-ci à son maximum.

Pour mémoire, la TEOM représente le coût des ordures ménagères, soit 66 euros par habitant, à mon avis c'est peu par rapport au prix du m3 d'eau.

Même si je n'ai pas toujours été d'accord avec le Président, vous critiquez toujours ce que fait la CCS.

Notamment l'aménagement de la ZAC des vallées, mais je pense que vous êtes très satisfait de recevoir les royalties du foncier bâti, surtout que vous avez l'un des taux les plus élevés.

Certains de nos voisins voudraient bien nous rejoindre, tels que Belle-Eglise, Dieudonne, Mortefontaine en Thelle, Puisieux le Hauberger, Fresnes l'Eguillon, vous ne vous demandez pas pourquoi ?

Vous critiquez la restauration du patrimoine, n'êtes vous pas satisfait que la CCS ait pris en charge la réfection de votre église ?

Vous dites toujours les mêmes choses, que la CCS ne fait pas de social.

Moi, je pense que si, car sans la CCS bon nombre de communes n'auraient jamais pu faire ce travail colossal.

N'est-il pas de notre devoir de protéger le patrimoine le plus ancien de nos communes, cela donne du travail aux entreprises du canton, de l'Oise et d'ailleurs et crée donc de la richesse fiscale.

Ces églises restaurées font la fierté de nos habitants lors des différentes cérémonies (baptême, mariage ou obsèques).

N'est-ce pas du social ?

- Les transports à la demande : de 4h30 le matin jusqu'à 21h30 le soir, gratuits pour les salariés depuis la gare de Méru vers la ZAC des Vallées en passant par Faurecia, Thalès, ITW, Creyssansac...
Gratuits pour les plus de 60 ans, j'étais des membres ayant voté contre cette gratuité, ouverts à toute la population pour se rendre à Méru ville centre.
- Le portage de repas à domicile : cela rend service à tous nos anciens dans leurs difficultés quotidiennes et leur permet d'avoir un contact régulier (ce service a augmenté de plus de 20 % entre 2007 et 2008)
- La construction et la gestion de la piscine des Sablons
- La construction du gymnase de Bornel avec le Conseil Général de l'Oise
- La future construction de celui de Fresneaux Montchevreuil
- La construction d'un tennis couvert à Andeville
- La construction d'une salle des fêtes à Lormaison et d'une salle des associations à Fosseuse

Ce n'est pas du social ?

Aucune de nos communes n'aurait les moyens de financer de tels projets. Ma commune s'est endettée pour de nombreuses années en achetant le terrain qui permettra de réaliser cette construction.

- Sur le plan culturel : quoi de plus magnifique que de voir ce beau musée de la nacre, mémoire vive de ce que représentait le travail de la nacre, devenir Musée de France après 9 ans d'ouverture.
- La rénovation des voiries communales : notamment la liaison Amblainville-Arronville, Amblainville-Le Fays La Trinité.

Vous avez une double chance, celle d'avoir un très grand territoire, et celle d'avoir vos routes refaites par la CCS en excellent état. Par contre, certaines de vos routes à l'intérieur d'Amblainville auraient besoin d'une sérieuse réfection. Il est vrai que l'on ne peut pas toujours faire.

- La plateforme multimodale de la gare de Méru, à savoir la gare routière, réalisée par la CCS a permis d'augmenter le nombre de places de stationnement de 200 places sécurisées grâce à l'installation de vidéosurveillance par la ville de Méru. Je pense que les habitants qui prennent le train pour aller travailler sont très satisfaits.

Ce n'est pas du social ?

On pouvait également citer les opérations façades pour les particuliers (environ 3 000 euros de subvention par projet) et les aides du FISAC pour les commerçants et les artisans.

Ce qui m'a encore plus choqué dans cet article, c'est la critique portée à l'occasion du gâteau d'anniversaire de notre Président. Ceci est inadmissible, puisque cela avait été offert par le maire de Lormaison, qui fêtait également son anniversaire à quelques jours près, cela est vraiment petit. Je pense que vos amis du Conseil Général ne connaissent pas non plus la crise, car depuis que je suis maire, je n'ai jamais vu autant de réception à chaque manifestation organisée. On pouvait critiquer l'ancien Président, je ne vois aucune différence.

Par contre, nous allons avoir une très importante différence sur le taux de subvention servant à financer nos travaux dans les communes. On ne peut pas mettre l'argent dans les maisons du Conseil Général et financer les travaux des communes. Mais, il paraît que tout cela est la faute de l'État. Vous pourrez demander vos nouveaux taux au Président, la commune de Fosseuse est passée de 43 % à 29 %.

Je pense que la campagne électorale des cantonales est terminée, il faut être beau joueur.

Un peu de fair-play Joël et travaillons tous ensemble dans la même direction.
Merci à tous de m'avoir écouté aussi longuement.